



ENVIRONNEMENT

Les sirènes d'alerte

Pour alerter et protéger les 300 000 habitants de l'Estuaire, Le Havre Seine Métropole a créé CIGNALE, le Centre Intégré de Gestion de l'Alerte de l'Estuaire. CIGNALE, c'est avant tout un système informatique de supervision, d'administration et de commande de tous les dispositifs d'alerte des populations de l'estuaire.

Notre territoire se caractérise surtout par la présence sur la Zone Industriolo-Portuaire d'établissements industriels et d'installations portuaires sensibles, générateurs potentiels de risques d'incendie, d'explosion ou d'émissions toxiques. Face à chacun des risques identifiés, des dispositifs spécifiques contribuent à faire de ce vaste territoire l'un des plus sûrs de l'Hexagone. La raison ? Une culture du risque largement partagée pour parer à toute éventualité.

Le Centre Intégré de Gestion de l'Alerte de l'Estuaire met en réseau des sirènes, implantées dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Havre. le PPI est un document incontournable pour ce grand territoire doté d'une importante zone industriolo-portuaire, où sont basées des industries classées

SEVESO Seuils Hauts.

L'ORMES

À l'échelle de l'estuaire, l'ORMES (Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine) réunit depuis 2003 de nombreux acteurs et parties prenantes (Le Havre Seine Métropole, Grand Port Maritime du Havre, CCI...) en vue d'apporter le soutien le plus efficace aux actions des services publics. Élus et industriels y forment un réseau de gestion de crise unique en son genre pour mettre en place, entre autre, des actions de prévention.

La surveillance est constante 24h/24. En cas d'accident, CIGNALE peut déclencher une ou plusieurs sirènes, mais aussi transmettre très vite les informations aux postes de commandement, aux différentes communes concernées ainsi qu'au Centre Opérationnel Départemental de la Préfecture.

- **Essai mensuel**

Rappel : Un essai mensuel de sirène a lieu le premier mercredi de chaque mois, à 12h. Cet essai consiste en un cycle de 1 minute 41 secondes.

- **début de l'alerte**

Le signal d'alerte est constitué de 3 cycles successifs de 1 minute 41 secondes séparés par un intervalle de 5 secondes. Lorsque la sirène retentit, il faut réagir immédiatement !

- **fin de l'alerte**

C'est un son continu de 30 secondes, il veut dire que le danger est écarté et que vous pouvez passer dans la phase active du dé-confinement.

